

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance des 18 et 19 décembre 2008 : Délibérations

08-107 -	Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009
08-108 -	Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 - vote des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.....
08-109 -	Recettes fiscales du budget primitif 2009
08-110 -	Recettes fiscales du budget primitif 2009 - fiscalité indirecte
08-111 -	Amortissement des immobilisations
08-112 -	Recherche, innovation et transfert de technologie - diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle - colloques
08-113 -	Innovation et développement économique - règlement subvention Impulsion Conseil - Chèque Conseil
08-114 -	Affaires européennes et relations internationales - modèle de conventions de financement FEDER et de conventions de paiement du FEADER - Adaptation de la convention de délégation d'instruction
08-115 -	Economie sociale et solidaire - remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion.....
08-116 -	Politique éducative dans les lycées - modification du règlement « Mobilité internationale »
08-117 -	Politique éducative dans les lycées - modification du règlement du Fonds Social Régional (FSR).....
08-118 -	Fonctionnement des lycées et établissements assimilés - occupation du domaine public - montant de la redevance.....
08-119 -	Formations sanitaires et sociales - convention de coopération entre la Région et les Instituts de Formation Sanitaire et Sociale.....
08-120 -	Environnement - économies d'énergie - Prix régionale Bois-Construction-Environnement Basse-Normandie.....
08-121 -	Environnement - économie d'énergie - Dispositif « Fonds Régional pour l'Eco-habitat Social » (FORES)
08-122 -	Environnement -lutter contre les changements climatiques - Dispositif « Chèque Energie Basse-Normandie ».....
08-123 -	Logement - politique de la Région en faveur de l'Habitat, signature d'une convention avec l'ANAH pour 2009-2011

08-124 -	Personnel de la Région - politique du handicap
08-125 -	Agriculture - qualité et valorisation des productions - contribution au Livre Vert sur la qualité des produits agricoles
08-126 -	Agriculture - qualité et valorisation des productions - dispositifs d'aides régionaux - FEADER 2007-2013
08-127 -	Agriculture - compétitivité filière bois CPER - dispositif d'aide en faveur des entreprises de travaux forestiers
08-128 -	Pêche et cultures marines - équipement des ports de pêche et des stations marines

BUDGET PRIMITIF DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2009

08-129 -	Frais divers de gestion.....
08-130 -	Patrimoine et logistique
08-131 -	Systèmes d'information
08-132 -	Personnel de la Région.....
08-133 -	Aéroports, ports et activités maritimes
08-134 -	Technologies de l'Information et de la Communication
08-135 -	Enseignement
08-136 -	Culture.....
08-137 -	Inventaire général du patrimoine culturel
08-138 -	Agriculture
08-139 -	Tourisme

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-107

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

ADOpte, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON), le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009, par chapitre, et pour un montant global de 685 160 909 € dont 278 995 611 € en section d'investissement et 406 165 298 € en section de fonctionnement ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-108

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : vote des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON)

- de voter, au titre du Budget Primitif 2009, un montant global d'autorisations de programme (AP) de 380 027 612 € et un montant global d'autorisations d'engagement (AE) de 346 332 061 €, conformément aux deux tableaux joints en annexes A et B ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-109

sur les recettes fiscales du budget primitif 2009 : fiscalité directe

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON)

- de reconduire pour 2009 au niveau fixé en 2008, les taux d'imposition des trois taxes directes perçues par la Région comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 5,29 %
- taxe sur le foncier non bâti : 7,16 %
- taxe professionnelle : 3,18 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-110

sur les recettes fiscales du budget primitif 2009 : fiscalité indirecte

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON)

- de reconduire pour 2009 :

- le tarif de la taxe sur les cartes grises soit 29,73 €/CV,
- l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel(GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du superéthanol E85,
- le tarif de la taxe sur les permis de conduire soit 0 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-111

sur l'amortissement des immobilisations

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON)

- d'arrêter :

- l'amortissement des biens renouvelables autres que les véhicules, acquis en 2003,
- conformément aux états de Madame le Payeur, la valeur des biens acquis en 2003, et sortis de l'actif au 31 décembre 2009 à 1 100 682,21 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-112

sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologie : diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle – Colloques

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la Commission n°2
« Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le dispositif régional de soutien au financement des colloques scientifiques, conformément au règlement joint en annexe 1 ;

- de valider les conventions définissant les engagements de la Région et de l'organisme bénéficiaire, dans le cadre de cette politique de soutien au financement des colloques et séminaires scientifiques, conformément aux annexes 2 et 3 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-113

**sur l'innovation et le développement économique : règlement subvention Impulsion
Conseil – Chèque Conseil**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la Commission n°2
« Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'abroger le règlement adopté par délibération n° 06-110 du Conseil Régional en date du 12 décembre 2006, relatif au dispositif « Chèque Conseil » ;

- d'approuver le nouveau règlement relatif au dispositif « Impulsion Conseil », joint en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- autoriser des dérogations aux règles de non cumul posées par le présent règlement,
- mettre en œuvre par voie de contractualisation le dispositif de guichet unique d'aides au conseil ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-114

sur les affaires européennes et les relations internationales : modèles de conventions de financement FEDER et de conventions de paiement du FEADER – Adaptation de la convention de délégation d’instruction

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la Commission n°2
« Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- le modèle de convention individuelle de financement FEDER, joint en annexe 1,

- le modèle de convention de paiement présenté en annexe du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) pour la période de programmation 2007-2013 et joint en annexe 2,

- l'avenant n° 1 à la convention de délégation de certaines missions de l'autorité de gestion du PDRH pour la période de programmation 2007-2013, portant sur la modification des montants prévisionnels FEADER inscrits dans la maquette financière ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- adapter le modèle de convention individuelle de financement FEDER en tant que de besoin,

- approuver le texte de la convention individuelle de paiement aux bénéficiaires, ainsi que les avenants à la convention de délégation des missions de l'autorité de gestion du PDRH pour la période de programmation 2007-2013, à l'exception de ceux augmentant le montant de crédits FEADER relevant de la gestion de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'ensemble des conventions de paiement précitées,

- l'avenant n° 1 à la convention de délégation de certaines missions de l'autorité de gestion du PDRH pour la période de programmation 2007-2013,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-115

**sur l'économie sociale et solidaire : remises gracieuses de Primes Régionales à la
Création par l'Insertion**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS,
DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL,
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,
VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 3 000 € au titre des remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'accorder aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 500 €, dont ils sont chacun redevables ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-116

sur la politique éducative dans les lycées : modification du règlement « Mobilité internationale »

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, (MM. DÉNIER, GUITTON, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote),

- de modifier le règlement relatif à la mobilité internationale :

- en revalorisant le montant de la bourse prévue pour les stages en entreprise à hauteur de 426 € au lieu de 420 €,

- en examinant sur projet pédagogique l'ensemble des projets de mobilité, hors du cadre du budget participatif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-117

sur la politique éducative dans les lycées : modification du règlement du Fonds Social Régional (FSR)

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, (MM. DÉNIER, GUITTON, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote),

- de modifier le règlement du Fonds Social Régional, comme suit :

*** Bénéficiaires**

Les familles des lycéens et des élèves de BTS scolarisés dans les établissements scolaires publics ou privés bas normands même si leur domicile se situe hors Région, dès lors que leurs ressources n'excèdent pas le RMI x 250%.

Cas des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} scolarisés dans les lycées : prise en charge uniquement au titre des frais de restauration/internat, le transport étant pris en charge par le Conseil Général.

*** Champ du FSR**

- Restauration-Internat : aide aux familles ne pouvant supporter le coût des repas et de l'internat.

- Transport : lorsque la compétence du Conseil Général ne s'exerce pas, l'intervention régionale peut être requise pour les élèves scolarisés dans un établissement de Basse-Normandie situé dans un autre département que celui dont ils sont originaires afin de suivre une formation dite « rare » lorsqu'ils sont externes ou demi-pensionnaires.

Pour les élèves internes, l'aide régionale pourra intervenir en complément des aides éventuelles des Conseils Généraux qui n'ont pas d'obligation en la matière, y compris dans le cas d'une scolarisation dans le département du domicile pour un aller-retour hebdomadaire. Ces élèves seront incités à l'utilisation de la carte Boos'ter à chaque fois que possible.

- Stages en entreprises : prise en charge du transport dans le cadre des stages en entreprise pour les élèves des Lycées Professionnels et les BTS dès lors que l'élève n'a pas trouvé de place en internat.

- Santé : accompagnement des élèves au cas par cas sur saisine des services sociaux, notamment pour ceux en situation de « rupture familiale » par la prise en charge de frais de mutuelle de santé.

*** Modalités de prise en charge et d'instruction :**

Ces mesures d'aide viennent en relais des fonds sociaux lycéens attribués aux lycées par les services de l'Etat.

Sont prises en charge les familles dont le plafond de ressources n'excède pas 250% du RMI (barème joint en annexe) en tenant compte des bourses nationales (hors primes d'équipement) et de la charge des jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi dont les éventuels revenus sont pris en compte.

Les demandes sont instruites par les assistants sociaux des lycées publics et anonymées. L'aide est attribuée après contrôle et validation par le Conseil Régional.

Pour les lycées privés, l'instruction des dossiers est effectuée par les services de la collectivité.

Sous réserve des conditions posées, pour les lycées publics et privés, la Région se substitue aux familles pour la prise en charge totale ou partielle des frais, sous forme d'une subvention attribuée aux lycées.

- Restauration-Internat :

Considérant les disparités de coût en matière d'hébergement et restauration entre les établissements publics et privés et la mise en place par l'Etat en 2006 d'un fonds social lycéen dans les lycées privés, l'aide en direction des familles des élèves de l'enseignement privé est limitée à un forfait correspondant au coût moyen de la demi-pension sur la base d'un forfait cinq jours et de l'hébergement dans les lycées publics.

- Transport :

Pour les élèves utilisant le train et/ou le bus, le remboursement des frais de déplacements est effectué au vu des justificatifs fournis chaque trimestre.

Lorsque le moyen de transport utilisé est le véhicule de la famille ou le véhicule de l'élève, il est proposé la prise en charge d'1 A/R par semaine x nombre de kilomètres x coût au kilomètre (barème de la Fonction Publique).

Dans le cas d'un covoiturage, le même calcul sera fait divisé par le nombre de participants.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-118

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : occupation du domaine public – montant de la redevance

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer comme suit le montant des redevances annuelles applicables aux autorisations d'occupation du domaine public ci dessous :

- 600 €, pour l'implantation par la société EXAGONE d'une antenne GPS sur le toit de l'internat du lycée agricole « Loutreuil » à Sées (Orne),

- 1 884 €, pour le maintien du pylône destiné à recevoir des antennes et faisceaux hertziens au lycée agricole de Coutances (Manche) par la Société TDF ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public de la Région dans les lycées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-119

**sur les formations sanitaires et sociales : convention de coopération entre la Région et les
Instituts de Formation Sanitaire et Sociale**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS,
DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL,
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,
VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver conformément aux modèles joints en annexe, les conventions de coopération entre la Région et chacun des instituts de formation sanitaire et sociale ou son établissement de rattachement ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions de coopération précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-120

**sur l'environnement : économies d'énergie-Prix régional Bois-Construction-
Environnement Basse-Normandie**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement du Prix régional Bois-Construction-Environnement Basse-Normandie, joint en annexe ;

- d'autoriser le principe de l'appel à candidatures pour la mise en œuvre de ce Prix ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions relatives à ce Prix régional Bois-Construction-Environnement Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-121

sur l'environnement : économies d'énergie – Dispositif « Fonds Régional pour l'Eco-habitat Social » (FORES)

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- les nouvelles conditions d'éligibilité du dispositif FORES,

- la nouvelle fiche d'aide FORES du programme Défi'NeRgie, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-122

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – Dispositif « Chèque
Energie Basse-Normandie »**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS,
DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL,
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT,
VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de valider la convention type d'adhésion au dispositif « Chèque Energie Basse-Normandie » et les mandats type qui seront signés par le bénéficiaire de l'aide, conformément aux annexes 1 à 6 jointes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et notamment la convention type, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-123

sur le logement : politique de la Région en faveur de l'Habitat, signature d'une convention avec l'ANAH pour 2009-2011

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les nouvelles modalités suivantes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- pour les Programmes Locaux de l'Habitat mis en œuvre par des structures intercommunales (Pays, EPCI) : la participation de la Région est portée à 15 % du coût Hors Taxe de fonctionnement du prestataire chargé du diagnostic et de la mise en œuvre du programme, dans la limite de 20 000 € de subvention par opération,

- pour les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : la participation de la Région est portée à 15 % du coût Hors Taxe de l'étude préalable et à 15 % du coût Hors Taxe de l'équipe chargée du suivi et de l'animation durant trois ans, sous réserve que les engagements inscrits dans les conventions liant l'opérateur aux financeurs et maîtres d'ouvrage soient respectés ;

- les champs et modalités d'intervention de la convention ANAH-Région Basse-Normandie 2009-2011, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention ANAH-Région Basse-Normandie 2009-2011 précitée,

- le Protocole d'Intention entre l'ANAH et la Basse-Normandie impliquant une augmentation de l'intervention financière de l'ANAH dans les périmètres d'OPAH et le prochain avenant à la convention qui intégrera ce protocole,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-124

sur le personnel de la Région : politique du handicap

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP dans le cadre d'un plan d'actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des services de la Région, conformément aux annexes jointes ;

- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-125

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – contribution au Livre Vert
sur la qualité des produits agricoles**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les deux contributions (réponse au questionnaire et note de contribution libre) de la Région Basse-Normandie au Livre Vert sur la qualité des produits agricoles, et jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président à communiquer ces contributions à la Commission Européenne, avant le 31 décembre 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-126

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - dispositifs d'aides régionaux -
FEADER 2007-2013**

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les trois dispositifs d'aide régionale pour la période 2009-2013 : « investissements dans les industries agroalimentaires », « investissements nécessaires à une démarche qualité » et « promotion des produits sous signe officiels de qualité », joints en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour délibérer sur les prochaines modalités de mise en place de ces dispositifs, notamment celles des différents appels à projets ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces programmes par la Région.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-127

sur l'agriculture – compétitivité filière bois CPER – dispositif d'aide en faveur des entreprises de travaux forestiers

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le dispositif d'aide aux entreprises de travaux forestiers, conformément au régime d'aide joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-128

sur la pêche et les cultures marines : équipement des ports de pêche et des stations marines

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, Mme FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE,
- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- M. DENIAUD,
- M. DIGARD,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le Plan Régional d'Equipement des Ports de Pêche et des Halles à Marée joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-129

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : frais divers de gestion

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter sur l'AP de type MO de 10 000 € votée pour 2009 sur le chapitre 903, un dossier « acquisition d'oeuvres d'art » d'un montant équivalent, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-130

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : patrimoine et logistique

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

☐ **Investissement**

* sur l'AP de type AP MO « Fonctionnement des moyens généraux » de 1 073 000 € votée en 2009 sur le chapitre 900, un dossier « moyens généraux » d'un montant équivalent,

* sur l'AP de type AP MO « Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) » de 20 700 € votée en 2009, sur le chapitre 902, un dossier « ESITC » d'un montant identique,

* sur l'AP de type AP MO « Patrimoine immobilier de la Région » de 1 444 724 € votée en 2009, sur le chapitre 903, un dossier « Abbaye aux Dames » d'un montant équivalent,

* sur l'AP de type MO « Bâtiment Conservatoire du Littoral » de 18 000 € votée en 2009, sur le chapitre 907, un dossier « littoral » d'un montant identique,

* sur l'AP de type MO « Signalétique forêt de l'an 2000 » de 13 000 € votée en 2009, sur le chapitre 909, un dossier « forêt de l'an 2000 » d'un montant identique,

* sur l'AP de type MO « Entretien IPC » de 50 000 € votée en 2009, sur le chapitre 909, un dossier « Institut Pathologique du Cheval » d'un montant identique,

☐ **Fonctionnement**

* sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement des services du CRBN » de 2 164 764 € votée en 2009, sur le chapitre 930, un dossier « Fonctionnement moyens généraux » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de l'Education » de 92 500 € votée en 2009, sur le chapitre 932, un dossier « fonctionnement enseignement » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de la Culture » de 257 000 € votée en 2009, sur le chapitre 933, un dossier « fonctionnement culture » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement environnement » de 47 500 € votée en 2009, sur le chapitre 937, un dossier « fonctionnement environnement » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de l'action économique » de 18 500 € votée en 2009, sur le chapitre 939, un dossier « fonctionnement action économique » d'un montant identique,

* sur l'AE de type MO « Fonctionnement du service de documentation » de 123 400 € votée en 2009, sur le chapitre 930, un dossier « documentation » d'un montant identique ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-131

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : systèmes d'information

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AP de type MO « Informatique des services généraux » de 1 070 000 € votée en 2009 sur le chapitre 900, un dossier « informatisation des services » d'un montant équivalent,

- * sur l'AP de type MO « Informatique Culture, Sport et Loisirs » de 32 000 € votée en 2009 sur le chapitre 903, un dossier « informatisation du service général de l'Inventaire du Patrimoine culturel » d'un montant équivalent,

- * sur l'AE de type MO « Informatique des services généraux » de 1 862 000 € votée en 2009 sur le chapitre 930, un dossier « informatisation des services » d'un montant équivalent,

- * sur l'AE de type MO « Informatique Culture, Sport et Loisirs » de 45 000 € votée en 2009 sur le chapitre 933, un dossier « informatisation du service général de l'Inventaire du Patrimoine culturel » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-132

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : personnel de la Région

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

☐ EFFECTIF PERMANENT

• de créer 6 postes (5 de catégorie A, 1 de catégorie C), répartis de la façon suivante :

Direction ou Service	Cadre d'emplois de recrutement	Poste à pourvoir
Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur	Attaché Territorial (2)	2 animateurs territoriaux des lycées
Direction de l'Innovation, de la Recherche, de l'Economie et du Tourisme	Attaché Territorial (1)	1 coordinateur chargé d'animer le projet de démarche qualité pour la gestion des dispositifs
Direction de la Communication	Attaché Territorial (1)	1 chargé de la gestion technique d'évènements
Direction des Ressources Humaines	Attaché Territorial (1) Adjoint Administratif (1)	2 postes administratifs dans le cadre du transfert de 98 agents de l'Education Nationale

A défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, les postes de catégorie A créés ci-dessus pourront être pourvus par des cadres A contractuels recrutés en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; ils seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles indiciaires correspondantes et susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant ;

• de recruter en 2009, conformément au plan sur 3 ans adopté par délibération n° 08-28 du 14 février 2008 prévoyant la création de 49 ETP dans les lycées entre 2008 et 2010 :

- 2 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 7 Adjoints techniques de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 7 Adjoints techniques de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;

• de transformer, pour ajuster les qualifications aux besoins de l'institution :

- 6 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe en 3 postes d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe et 3 d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe,
- 4 emplois de rédacteur territorial en 1 poste de rédacteur chef et 3 postes de rédacteur principal,
- 1 emploi de technicien supérieur en 1 poste de rédacteur territorial,
- 1 emploi d'attaché territorial en 1 poste d'ingénieur territorial,

- 1 emploi d'attaché territorial et 1 emploi d'administrateur de classe normale en 2 postes d'attaché principal,
- 2 emplois de technicien supérieur en 2 postes de technicien principal,
- 2 emplois d'ingénieur territorial en 1 poste d'ingénieur en chef et 1 d'ingénieur principal,
- 360 emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 360 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 40 emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 40 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement,
- 40 emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 40 emplois d'Adjoint principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 5 emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 5 emplois d'Agents de maîtrise ;

□ REGIME INDEMNITAIRE

● de fixer, conformément à la deuxième version du protocole ADL signé le 22 septembre 2008, pour le déroulement de carrière des responsables ouvriers et des chefs de cuisine dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, le régime indemnitaire lié à ces grades et fonctions comme suit :

	2009	A partir de 2010
Agent de maîtrise	IAT coefficient 6,5	IAT coefficient 8
Agent de maîtrise principal	IAT coefficient 6,5	IAT coefficient 8

□ PERSONNEL DE RENFORT ET BESOINS OCCASIONNELS

● de créer, afin de faire face à des besoins ponctuels et saisonniers, les emplois temporaires suivants :

* Pour la Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de l'élaboration sur les trois prochaines années d'un schéma directeur de l'immobilier des établissements d'enseignement pour les adapter aux évolutions de la carte des formations et de la démographie régionale :

- un ingénieur s'appuyant sur le cadre d'emploi de catégorie A,
- un technicien correspondant à un emploi de catégorie B,

Des contrats de renfort sont également à prévoir au sein de différents services (Europe, Communication. notamment), s'appuyant sur le cadre d'emploi d'attaché ou de rédacteur territorial ;

□ RENOUVELLEMENT DE CONTRATS – GROUPE D'ELUS

- de renouveler 6 contrats de collaborateurs de groupe d'Elus passés en application de la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique et arrivant à échéance le 31 décembre 2008 dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 270 000 € prévue à cet effet ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930, 932, 933 et 934 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-133

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : aéroports, ports et activités maritimes

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

❑ Offre aéroportuaire normande

* sur l'AP de type SUB « Travaux Aéroports » de 2 400 000 € votée en 2009 sur le chapitre 908, un dossier « Syndicat Mixte Aéroport de Deauville-Normandie » d'un montant équivalent,

* sur l'AE de type SUB « Etudes Aéroports » de 250 000 € votée en 2009 sur le chapitre 938, un dossier « Syndicat Mixte Aéroport de Deauville-Normandie » d'un montant équivalent,

❑ Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg - PNA

* sur l'AP de type SUB « Ports de Commerce » de 7 500 000 € votée en 2009 sur le chapitre 908, un dossier « Ports Normands Associés » d'un montant équivalent,

❑ Ports de Commerce

* sur l'AE de type SUB « Ports de Commerce » de 605 000 € votée en 2009 sur le chapitre 938, un dossier « Ports de Commerce » d'un montant de 555 000 €,

• d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

■ sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 2 400 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, pour l'année 2009,
- 7 500 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA, pour l'année 2009,

■ sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 250 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, pour l'année 2009,
- 555 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA, pour l'année 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-134

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : Technologies de l'Information et de la Communication

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AP de type SUB « Soutien aux projets TIC » de 6 450 000 € votée en 2009, sur le chapitre 905, les montants suivants :

- 6 000 000 € au titre du dossier « Services de télécommunication et haut débit en Basse-Normandie »,

- 150 000 € au titre du dossier « Télésanté »,

- 300 000 € au titre du dossier « Zones Numériques Multiservices »,

- * sur l'AE de type SUB « Soutien aux projets TIC » de 2 700 000 € votée en 2009 sur le chapitre 935,;un montant équivalent pour le dossier « Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-135

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : enseignement

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

□ Lycées

* sur l'AE de type SUB « Dotations de fonctionnement des EPLE » de 29 299 700 € votée en 2009, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 18 227 400 € au titre du dossier « Dotations de fonctionnement des EPLE »,
- 3 368 300 € au titre du dossier « Dotations entretien et réparations du propriétaire »,
- 7 604 000 € au titre du dossier « Forfait externat des lycées privés »,
- 100 000 € au titre du dossier « Dépenses diverses »,

* sur l'AP de type MO « Equipement des lycées » de 1 500 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902, un dossier « Véhicules propres » d'un montant identique,

* sur l'AP de type SUB « Equipement des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009, sur le chapitre 902, les montants suivants :

- 2 400 000 € au titre du dossier « Equipements des lycées privés »,
- 5 478 020 € au titre du dossier « Equipements pédagogiques et service général des EPLE »,

□ Politique éducative

* sur l'AE de type MO « Politique éducative » de 11 500 000 € votée en 2009, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 500 000 € au titre du dossier « Espace Numérique de Travail »,
- 5 000 000 € au titre du dossier « Dispositif de gestion des avantages offerts aux lycéens bas-normands »,

* sur l'AE de type SUB « Politique éducative » de 2 813 620 € votée en 2009, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 1 100 000 € au titre du dossier « Boîtes à outils »,
- 102 000 € au titre du dossier « Bourses de mobilité »,
- 1 250 000 € au titre du dossier « Budget participatif »,
- 303 800 € au titre du dossier « Fonds social régional »,
- 57 820 € au titre du dossier « PRDFP »,

□ Sanitaire et social

* sur l'AE de type SUB « Financement des étudiants et des établissements de formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, sur le chapitre 931, les montants suivants :

- 2 958 000 € au titre du dossier « Bourses »,
- 1 632 000 € au titre du dossier « Gratuité »,
- 16 585 200 € au titre du dossier « Fonctionnement des écoles de formation paramédicale »,
- 3 315 000 € au titre du dossier « Fonctionnement des instituts de formation sociale » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-136

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : culture

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

• d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

* sur l'AP de type SUB « Culture Sectorielle » de 5 737 925 € votée en 2009, sur le chapitre 903, un dossier « coopération entre les deux Régions normandes » d'un montant de 170 000 €,

* sur l'AE de type SUB « Culture Sectorielle » de 15 106 746 € votée en 2009 sur le chapitre 933, les montants suivants :

- 2 185 600 € au titre du dossier « développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture »,
- 2 344 000 € au titre du dossier « création et diffusion artistiques et culturelles »,
- 50 000 € au titre du dossier « coopération entre les deux Régions normandes »,
- 2 230 000 € au titre du dossier « valorisation et sauvegarde du patrimoine »,
- 390 193 € au titre du dossier « contribution au rayonnement de la Région » ;

• d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

* sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 170 000 € à l'Association Peindre en Normandie pour l'achat d'œuvres,

* sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 7 199 793 € :

- 385 000 € à l'association Musique en Normandie pour la poursuite de ses activités en 2009,
- 380 000 € à l'association la Maison de l'Image pour la poursuite de ses activités en 2009,
- 128 000 € à l'association Transat Vidéo pour la poursuite de ses activités en 2009,
- 550 000 € à l'association Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2009,
- 310 000 € à l'association Centre Chorégraphique National Caen Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2009,
- 182 600 € à l'EPCC Centre Régional des Arts du Cirque de Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2009,
- 250 000 € à l'association Centre Régional d'Octeville-Photographie Nord - Européenne pour la poursuite de ses activités 2009,
- 1 840 000 € à l'association pour la gestion de l'Ensemble, Orchestre régional de Basse-Normandie pour la poursuite de ses activités 2009,
- 54 000 € à l'association Rencontres pour Lire pour la poursuite de ses activités 2009,

- 450 000 € à la SCOP Centre Dramatique National de Normandie-Comédie de Caen au titre de sa programmation en 2009,
- 50 000 € à l'association Peindre en Normandie pour la poursuite de ses activités en 2009 et le suivi technique de la collection,
- 450 000 € à l'association Normandie Patrimoine pour la poursuite de ses activités 2009 (conservation préventive, restauration...),
- 280 000 € à l'association Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique pour la poursuite de ses activités en 2009 (réseau des musées, recherches et études...),
- 1 500 000 € à l'association Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine pour la poursuite de ses activités en 2009,
- 390 193 € à l'association Les Arts Florissants au titre de son partenariat avec la Basse-Normandie ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-137

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : inventaire général du patrimoine culturel

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur l'AP de type MO « acquisition de matériel, inventaire du patrimoine culturel » de 15 000 € votée en 2009, sur le chapitre 903, un dossier « acquisition de matériel photographique » d'un montant équivalent,

- * sur l'AE de type SUB « inventaire du patrimoine culturel » de 30 000 € votée en 2009 sur le chapitre 933, un dossier « publications » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-138

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : agriculture

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AP pluriannuelle « plan végétal environnement » de 1 500 000 € votée en 2008, un dossier « plan végétal environnement » de 150 000 € ;

- d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 336 633,60 € au CNASEA, pour les contrats de parrainage 2009 et la prise en charge des frais de gestion correspondants, le CNASEA ayant la charge de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires,

- * sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 150 000 € au CNASEA, pour le Plan Végétal pour l'Environnement 2009, le CNASEA ayant la charge de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-139

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2009 : tourisme

- - - - -

Réunion du JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Réuni le jeudi 18 DECEMBRE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
- Mme COUSIN,
- M. DETEY,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme KORO,
- M. LEFRANC,
- M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- M. LEVALLOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales, enjeux et politiques de la filière cheval »

DECIDE, par 27 voix pour, 10 contre (Mme AMELINE, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 2 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type SUB « promotion touristique régionale » de 2 280 000 € votée en 2009 sur le chapitre 939, un dossier « Image de la Normandie » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 2 280 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR